

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT : HAUTE
 VIENNE
 Arrondissement :
 LIMOGES
 Canton :
 CONDAT/VIENNE
 Commune : SOLIGNAC

Délibération n° 2026DEL12
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance du 31 mars 2026

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la salle du conseil de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane THEILLET, Maire.

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	17
Votants	19

Présents : Mmes E. BETTE, B. CACOYE, R. CASTERA, M.COMES, H.LALLET, B.LE BOUCHER, S.MOKEDDEM.

MM L. BALLET, D. CHANTEREAU, M. CITHAREL, E.LOURME, M.PENICAUD, X.PENOT, A.PORTHEAULT, E.PREVOST, JF.SIBERT, S.THEILLET

Procurations : Mme HEYRAUD a donné procuration à M. LOURME
 Mme PREVOST a donné procuration à M. PREVOST

Date de convocation
26/03/2026

Mme CASTERA a été élue secrétaire de séance.

Date d'affichage
26/03/2026

Objet de la
délibération
REPRESENTANTS
AU CONSEIL
D'ECOLE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la désignation des représentants au conseil d'école, deux élus dont le Maire et un conseiller municipal selon l'article D411-1 du code de l'éducation.

Il propose à l'assemblée M. Eric PREVOST, conseiller municipal, comme membre du conseil d'école.

Le Conseil Municipal, a délibéré :

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Les membres du conseil d'école seront : M. Stéphane THEILLET, Maire et M. Eric PREVOST, Adjoint au maire.

Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
 Le Maire



Stéphane THEILLET

Certifié exécutoire par Stéphane THEILLET, Maire
 Compte tenu de la transmission en Préfecture
 et la publication le 10/04/26
 Le Maire,



Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 087-218719201-20260410-2026DEL12-DE